

L'euthanasie, négation du caractère sacré de la vie



Il faut aujourd'hui parler d'un projet de loi que la Macronie, fidèle à la conception qu'elle se fait du bien commun, a voulu examiner et qui vise à instaurer une assistance médicalisée active à mourir. Ce texte demande un « droit à une fin de vie libre et choisie ».

On relèvera le soin apporté au choix de trois de ces mots : « droit », qui traduit la légitimité d'un acquis, « libre », qui pourrait s'opposer à la liberté ?, « choisie », qui pourrait s'opposer à la décision personnelle et individuelle ? La sémantique est importante. Mais derrière cette périphrase se cache en réalité le terrifiant visage de l'euthanasie, terme plus explicite qui fait peur, à juste titre d'ailleurs. Et puis, n'y a-t-il pas un paradoxe à vouloir examiner un tel sujet alors que depuis maintenant un an, et face au coronavirus, le mot d'ordre des soignants est de sauver des vies ? À moins que l'usage ordonné du Rivotril dans les Ehpad, lors du premier confinement, n'ait donné des idées à ces apprentis-sorciers que sont ces députés de nouvelle génération dont on connaît le mode de sélection.

La loi Claeys-Léonetti de 2016 créant de nouveaux droits pour les malades et personnes en fin de vie accentue déjà la prise en compte de la volonté de la personne en matière de refus de

traitement, proscrit l'acharnement thérapeutique et introduit la possibilité de la sédation profonde et continue jusqu'au décès. Avec ce dernier projet, c'est bien d'une loi sur l'euthanasie dont il s'agit, une loi sur la mort, sur la mort administrée, une mort qui devient donc un soin comme un autre. C'est effrayant et abominable ! Mais la technique utilisée est toujours la même. Comme pour l'avortement, le mariage pour tous, la PMA, la GPA, chaque loi prépare la suivante toujours présentée comme un progrès. Après le mariage pour tous, par exemple, on a savamment manipulé le principe de liberté pour faire accepter la PMA. Et comme ce nouveau droit concerne les femmes, le principe d'égalité cette fois permettra aux hommes d'obtenir le même droit avec la GPA. Le mécanisme est imparable ! La comparaison avec l'étranger est également souvent présentée : si c'est interdit en France, les candidats réaliseront leur projet à l'étranger, là où c'est permis. Un argument infailible.

Ce projet de loi sur l'euthanasie est la porte ouverte à toutes les dérives car il constitue une rupture majeure que ce soit sur les plans philosophique, juridique, anthropologique, en accordant à quelqu'un la faculté, donnée par la loi, de tuer une personne fragile. C'est bien ce que signifie l'euthanasie ! La vocation du médecin s'en trouve totalement bouleversée, pervertie même car donner la mort ne relève pas de la médecine. Ce n'est pas la fonction des soignants qui sont soumis d'ailleurs au serment d'Hippocrate. Par ailleurs, pourquoi vouloir associer le médecin à un geste qui relève finalement de l'autodétermination ? Et pourquoi vouloir, comme pour l'avortement, supprimer la clause de conscience des médecins ? Un médecin ne saurait être forcé de participer à une euthanasie ou à aider une personne à mettre fin à ses jours, pas plus qu'il ne devrait être tenu d'orienter une personne à cette fin. Vouloir supprimer la conscience chez le médecin, c'est du totalitarisme inacceptable. Mais en poursuivant avec une telle dérive, certains évoqueront bientôt, pour aller encore plus loin dans l'abomination, des

arguments sordides liés à l'économie comme certains qui ont déjà insisté sur le prix que coûte à la collectivité le maintien en vie des très vieilles personnes !

Ce projet de loi sur l'euthanasie constitue une étape supplémentaire qui conduit, en fait, vers le transhumanisme et vers une technoscience sans âme, totalement déconnectée de toute humanité et qui sera régie par l'intelligence artificielle et des robots capables de remplacer le médecin que ce soit par la pratique de consultations médicales à distance, l'établissement de diagnostics ou des opérations de chirurgie fine. Le médecin deviendra un praticien augmenté assisté par l'intelligence artificielle. Cette nouvelle médecine sera bien évidemment au service de l'industrie pharmaceutique et des grands laboratoires.

Ainsi, l'euthanasie, c'est-à-dire la suppression d'une vie, est élevée au rang de soin comme un autre, et la vie devient, elle, un bien comme un autre, une marchandise comme une autre avec son propre marché. La vie alors perd son caractère sacré. Mais tout cela s'inscrit dans la droite ligne de la loi bioéthique actuellement en examen, une loi qui participe à la destruction programmée de notre société jusqu'ici fondée sur des valeurs humanistes, car elle est contraire à l'ordre naturel et à l'éthique. Avec la PMA, c'est-à-dire la création d'enfants sans père, elle autorise la recherche sur l'embryon et le fœtus, permet la conception de bébés-médicaments, le tri des embryons en fonction de leurs chromosomes et admet la création de chimères animal-homme. Elle va encore plus loin dans la négation même de la personne humaine en autorisant une monstruosité masquée sous l'appellation d' « interruption médicale de grossesse » puisqu'il s'agit de supprimer un enfant à naître parfaitement sain jusqu'au terme de la grossesse pour des raisons fallacieuses de détresse psychosociale grave ! Nous assistons donc à une véritable opération de marchandisation et d'instrumentalisation du corps humain qui favorisera les lobbies pharmaceutiques et

financiers qui sauront en tirer profit.

Dans la tribune signée par des députés favorables à l'euthanasie, ces derniers déclarent : « Le législateur se doit de reconnaître et de garantir un droit nouveau ». L'euthanasie fait donc désormais partie de la panoplie progressiste. Mais la mort n'est-ce pas précisément ce qui échappe à la toute-puissance de l'individu, car on ne choisit ni l'heure ni le lieu ? Prétendre domestiquer la mort par le droit, n'est-ce pas être à la fois naïf et arrogant, en tout cas apprenti-sorcier ? N'est-ce pas tout simplement refuser notre condition humaine ? Mais le nouveau monde que les progressistes veulent imposer, n'est-ce pas celui de l'inversion des valeurs ?

Général (2s) Antoine MARTINEZ

président des Volontaires Pour la France

candidat à la Présidence de la République